

## Championnats Ile-de-France Interclubs Avenir

Tour qualificatif pour les Championnats Nationaux Interclubs Avenir

29/09/2024 – Maison Alfort

Le règlement des Championnats Nationaux Interclubs Avenir, tel qu'indiqué dans le Règlement des Compétitions Nationales, s'applique aux Championnats LIFA

### Divisions

- Interclubs U18-U20 Mixte Nationale 1
- Interclubs U18-U20-U23 Mixte Nationale 1
- Interclubs U18-U20 Mixte Nationale 2
- Interclubs U18-U20-U23 Mixte Nationale 2

### Catégories

Cette compétition est ouverte aux athlètes des catégories Cadets, Juniors pour les interclubs U20.

Cette compétition est ouverte aux athlètes des catégories Cadets, Juniors, Espoirs pour les interclubs U23.

### Engagements – Compositions d'équipe

Les clubs participants, lors de la saison en cours, aux championnats nationaux interclubs dans les divisions Elite et N1 ne peuvent pas participer à la division Nationale 2

Les clubs sont autorisés à présenter une équipe U20 et U23 mais ne pourra pas engager deux équipes d'une même catégorie sur deux divisions différentes.

Les clubs devront déclarer leur volonté **d'engager** une équipe U20 et/ou U23 ainsi que la division dans laquelle ils souhaitent matcher par e-mail à [hatem.benayed@athleif.org](mailto:hatem.benayed@athleif.org) avant le dimanche 15 Septembre 2024 à 23h59

Les engagements se feront ensuite en ligne via le module d'engagement. **Attention, toute équipe qui s'engagerait directement sur le module sans s'être préalablement déclarée par e-mail avant la date limite sera refusée.**

### Qualification des athlètes

- Les athlètes participant devront avoir une **licence compétition valide** au titre de la nouvelle saison 2024-25. La licence devra être saisie au plus tard la veille de la compétition, c'est-à-dire avant le samedi soir à 23h59. Une sortie papier devra être présentée pour justifier des licences enregistrées la veille de la compétition.

- Un athlète ne pourra être engagé que dans une seule équipe.

- Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers en application des dispositions des Règlements Généraux de la FFA est limité à **2 hommes** et **2 femmes** par équipe.

- ***N.B : Un athlète est considéré comme muté au regard des règlements sportifs pendant une période de trois-cent-soixante-cinq (365) jours à compter de la date de validation de sa mutation.*** Les athlètes ayant muté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 devront avoir une licence à jour au titre de leur nouveau club.

## Règlementation des divisions

. Division Nationale 1 : chaque équipe pourra présenter un seul athlète de chaque sexe dans chacune des épreuves. Les performances **de l'ensemble** des athlètes seront retenues.

. Division Nationale 2 : chaque équipe pourra présenter un seul athlète de chaque sexe dans chacune des épreuves. Pour chaque épreuve, **seule la meilleure performance masculine OU féminine sera retenue.**

En cas d'ex æquo, les clubs seront départagés au nombre de 1<sup>ère</sup> place. Si l'égalité persiste, le départage se fera sur le nombre de 2<sup>ème</sup> place et ainsi de suite.

## Tour qualificatif saison 2024/2025

*Comme cela vient d'être précisé par la Cso Fédérale, et afin de ne pas pénaliser les clubs franciliens, la Cso Lifa a décidé de permettre aux clubs d'engager 2 athlètes du même sexe sur une même épreuve en respectant les possibilités individuelles de participation (§1101.4), ce pour la saison automnale 2025.*

## Règlement technique

### Possibilité de doubler :

N1 > Un athlète pourra participer à une course et un concours, ou à 1 saut et 1 lancer (pas 2 concours de la même famille)

N2 > Un athlète pourra participer à une course et un concours, ou à 2 concours.

**Courses de haies** : les athlètes des catégories Cadets et Juniors participent aux épreuves de haies correspondant à leur catégorie (ex : 110m haies à 0,99m pour les JUM).

**Concours de lancers** : les athlètes des catégories Cadets et Juniors lancent les engins correspondant à leur catégorie (ex : marteau 5kg CAM, poids 3 kg CAF, etc.).

**2000m steeple** : cette épreuve est ouverte aux athlètes Cadets, Juniors et Espoirs, la hauteur des barrières sera de 84cm pour toutes les catégories masculins et 76cm pour les féminines.

### Participation des athlètes de la catégorie Cadets :

Pas de restriction de participation ; les athlètes de la catégorie cadets peuvent participer à toutes les épreuves.

**Nombre d'essais** : 4 essais pour tous les concurrents des interclubs

## Mise à disposition des officiels par les clubs

Chaque équipe devra fournir **deux** officiels pendant la totalité de la compétition.

Celui-ci doit être licencié pour le club pour lequel il est pris en compte.

**Il doit avoir une qualification d'officiel valide, au minimum de niveau départemental.**

**Toute équipe ne respectant pas cette obligation sera pénalisée de 750 points.**

## Epreuves de relais 4x200m

Les formulaires de composition de relais sont à déposer 30mn au plus tard avant le début des épreuves de relais.

## Montées de barre

Hauteur : 1<sup>ère</sup> barre CAF/JUF/ESF 1m20 – CAM/JUM/ESM 1m36, puis montée de barre uniforme de 4cm en 4cm.

Perche : 1<sup>ère</sup> barre CAF/JUF/ESF 1m60 – CAM/JUM/ESM 1m80, puis montée de barre uniforme de 10cm en 10cm.

### **Rappel du Règlement national concernant les épreuves de Hauteur, Perche et Triple saut**

- Saut en Hauteur : durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 30 secondes sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 25.17 dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.
- Saut à la Perche durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 25.17 Dans le où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.
- Triple saut :
  - Masculins : A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 9 m et se poursuivra avec la planche à 11 m, puis la planche à 13 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté ;
  - Féminines : A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 7 m et se poursuivra avec la planche à 9 m, puis celle à 11 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.